

DCM N° 53 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - - DAMEVIN Doriane -DEJEAN Jocelyne - GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * Mme CURCIO Véronique (procuration donnée à M. CLAPPIER Pierre).
- * M. NICOL Kévin (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).

- NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

* EN EXERCICE :	15
* PRÉSENTS :	13
* VOTANTS :	15

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

18/06/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/06/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

15/07/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

15/07/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE :	15
-PRÉSENTS :	13
-VOTANTS :	15

OBJET : PARTICIPATION FORFAITAIRE TRANSPORT SCOLAIRE HAMEAUX ANNÉE 2025/2026.

Délibération N°53/2026

Votants : 15

15 voix POUR

Monsieur Le Maire propose, comme pour les années précédentes, une participation de la Commune aux frais de transport des élèves résidant dans les hameaux, pour les raisons suivantes :

- Equité par rapport aux autres enfants transportés dans la Commune par les Services de ramassage scolaire primaire,
- Distance par rapport au point de ramassage scolaire le plus proche supérieure à 1,5 km et inférieure à 3 km.
- Accès impossible aux transports existants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la participation forfaitaire de la Commune aux frais de transport des élèves des hameaux soit **200,00 Euros** pour une année scolaire et par famille.

- **DECIDE** le versement de cette somme de **200,00 euros** aux deux familles concernées pour l'année scolaire 2025/2026 soit :

- **M. NOZIERES Jean/Mme LEPERLIER Joanna**

(pour 2 enfants Aaron BESNARDEAU -classe CM2 et Lou NOZIERES -classe GS)

Domicile : 14 Impasse sur la Roche- ST-ETIENNE-DE-CUINES

- **M. et Mme JOBERT Florian**

(pour 2 enfants Axelle JOBERT – classe GS et Lenny JOBERT -classe CE1)

Domicile : 553, route de Montarlot- ST-ETIENNE-DE-CUINES

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 13 juillet 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized loops and strokes, positioned below the 'Secrétaire de Séance' title.